

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA RÉGIE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX DE DEUX-MONTAGNES TENUE LE SEIZIÈME JOUR DU MOIS D'OCTOBRE DEUX MILLE VINGT-TROIS SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR MARC-ANDRÉ DAOUST, PRÉSIDENT. LA SÉANCE DÉBUTE À DIX-NEUF HEURES.

Sont présents formant quorum:

Marc-André Daoust, président, représentant de Sainte-Marthe-sur-le-Lac
Chantal Chartrand, vice-présidente, représentante de Pointe-Calumet
Michel Thorn, représentant de Saint-Joseph-du-Lac

Sont également présents :

Stéphane Giguère, secrétaire pour la Régie d'assainissement des eaux de Deux-Montagnes

Chantal Ladouceur, trésorière pour la Régie d'assainissement des eaux de Deux-Montagnes

● **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Résolution RA 020-10-2023

1.1 **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE DU 16 OCTOBRE 2023**

Il est proposé par monsieur Michel Thorn

Et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour de la séance du 16 octobre 2023 du conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux de Deux-Montagnes.

● **PROCÈS-VERBAL**

Résolution RA 021-10-2023

2.1 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 26 SEPTEMBRE 2023**

Il est proposé par madame Chantal Chartrand

Et unanimement résolu que les membres du conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux de Deux-Montagnes adoptent le procès-verbal de la séance ordinaire du 26 septembre 2023 du conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux de Deux-Montagnes tel que rédigé. Les membres du conseil confirment avoir reçu une copie du procès-verbal.

● **ADMINISTRATION**

Résolution RA 022-10-2023

3.1 **DÉPÔT DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER DU MOIS D'OCTOBRE 2023**

Il est proposé par monsieur Michel Thorn

Et unanimement résolu d'autoriser le paiement des comptes présentés sur la liste établie au 16-10-2023 au montant de **4 758 \$**.

La liste des comptes à payer est jointe au procès-verbal pour en faire partie intégrante.

● **EXPLOITATION**

● **PÉRIODE DE QUESTIONS**

● **DÉPÔT DES CORRESPONDANCES**

● LEVÉE DE LA SÉANCE

Résolution RA 023-10-2023

8.1 LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 16 OCTOBRE 2023

L'ordre du jour étant épuisé,

Il est proposé par madame Chantal Chartrand

Et unanimement résolu que la séance du conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux de Deux-Montagnes soit levée. Il est 19 h 23.

Marc-André Daoust
Président

Stéphane Giguère
Secrétaire